

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>86593</b>	De <b>M. Gérard Darmanin</b> ( Les Républicains - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > police	<b>Tête d'analyse</b> > police municipale	<b>Analyse</b> > port d'arme. généralisation. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>04/08/2015</b> Question retirée le : <b>02/02/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'armement des policiers municipaux. Suite aux attentats de janvier 2015 et la mise en place du plan Vigipirate renforcé, la police municipale et la gendarmerie se retrouvent au bout de leurs moyens humains pour assurer la sécurité. Les policiers municipaux sont donc mobilisés pour assurer des missions de sécurité, d'ordinaire confiées à la police nationale. C'est la raison pour laquelle l'armement des policiers municipaux est aujourd'hui un enjeu important. Cependant, il semblerait que certains préfets refusent aux maires qu'ils arment leur police municipale alors même qu'elle remplit les conditions légales. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ce sujet. Il souhaiterait également savoir s'il envisage d'inciter davantage les préfets à accéder aux demandes d'armement des polices municipales.